# L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 16 JANVIER 1839.


POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.

## HENRY CLAY,

DU KENTUCKY.

Sujet à la décision d'une Convention Nationale.

Nous sommes obligés de supprimer aujourd'hui [illegible] avis [illegible].

Par l'arrivée du navire Kenowa, Shaw, de New-York, entré en rade hier au soir, nous avons reçu le N. Y. Gazette, du [illegible], contenant le message du Gouverneur [illegible] qu'on dit être un excellent document—Nous [illegible] plus tard.

C'est par suite d'une méprise que le compliment d'usage n'a pas été inséré en français dans notre feuille d'hier, pour saluer l'apparition d'un nouveau journal, le *Louisianais*. Nous désirons bonne réussite à ses éditeurs.

### NOS BANQUES.

Le projet de loi préparé par M. Lockett à la chambre des représentants, tendant à exonérer les banques de toute pénalité [illegible] résultant de leur suspension de paiements en espèces en [illegible], est important à cause des [illegible] qu'il renferme, mais il serait simple et si juste qu'on doit s'étonner [illegible] de voir la résistance qu'il rencontre.

Le bill en effet, ne tend point à soustraire les banques aux investigations de la législature pour s'assurer de leur solvabilité et de leur bonne administration; son unique but est de les relever de toute pénalité qu'elles pourraient avoir encourue par suite de leur suspension.

Pour notre part nous croyons que [illegible] rien à craindre à cet égard, et qu'elles [illegible] poursuivies pour un événement qu'il [illegible] pu éviter. Les causes de la suspension des paiements en espèces en 1837, peuvent être diversement appréciées, mais le fait même de la suspension, *de l'aveu de tous*, fut l'œuvre de la nécessité la plus impérieuse. Or, si les banques ont été obligées de suspendre par des circonstances indépendantes de leur volonté, il serait souverainement injuste de les punir pour l'avoir fait.

Les banques de toute l'Union ont été forcées de suspendre en même temps, comme chacun sait. Les législatures de tous les autres Etats ont reconnu qu'on ne pouvait punir leurs banques d'un fait qu'elles n'avaient pu [illegible] et on ne voit pas pourquoi nos législateurs se montreraient plus sévères; d'autant que cette sévérité serait complice de l'injustice.

Le projet de loi repose donc sur un principe d'équité et n'a d'autre but que de mettre nos institutions à l'abri du mauvais vouloir de leurs ennemis déclarés.

Maintenant que la question a été soulevée il est de la plus haute importance que la législature agisse promptement, parce que ses lenteurs inspireraient de justes craintes et contribueraient encore à augmenter la gêne qui ne pèse déjà que trop sur toutes les classes de la société.

Les banques ne consentiront point à donner des facilités tant qu'elles auront à craindre une arrière pensée de la part de la législature et c'est pourtant de cette source, et de cette source seule, qu'on peut attendre un changement favorable dans la situation des affaires.

Il ne faut pas croire non plus que le Commerce soit intéressé seul à la chose; parce que sa prospérité n'est point exclusive et s'étend nécessairement à toutes les classes comme la gêne. C'est donc dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt des commerçans comme dans celui des planteurs et des ouvriers que nous appelons de tous nos vœux une prompte et équitable solution de la question soumise par M. Lockett à la législature.

En résumé, les banques ont suspendu par un événement de force majeure dont elles ne peuvent être responsables ni [illegible] et par conséquent elles doivent être exonérées de toute pénalité résultant de la suspension.

### LÉGISLATURE.

Séance du 15 Janvier 1839.

SÉNAT.

Il ne s'est rien fait de remarquable hier dans le Sénat. Les membres ont siégé deux fois à huis clos pour s'occuper d'affaires exécutives. Plusieurs rapports ont été lus ainsi que quelques autres [illegible] et la séance a été ajournée à demain.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Après la présentation de divers mémoires, pétitions &c. Mr. Conrad a exposé que Mr. Rogers avait été obligé de garder la chambre depuis le commencement de la session.

Mr. Conrad a ensuite présenté des résolutions relatives à cette partie du Message du Gouverneur qui a trait aux poids et mesures, à la communication du gouverneur de Georgie et à la violence exercée contre les prisonniers d'Etat: le tout a été renvoyé à une commission.

Mr. Lewis a présenté un mémoire de Mr. Ridley, où est démontrée la nécessité d'un [illegible] dans l'Etat. Renvoyé à une commission spéciale.

Mr. Dunbar a présenté un mémoire des administrateurs de l'Académie de Springfield, de la paroisse des Rapides, demandant une allocation de $5,000. Renvoyé à une commission.

Le représentant de la Pointe-Coupée a présenté une résolution pour obtenir un congé pour le Juge de sa paroisse. Passé à une première lecture.

M. Dunbar a présenté une pétition des chefs d'une tribu d'Indiens, résidans dans la paroisse des Rapides, demandant à la Législature le privilége d'ester en justice dans l'Etat. Renvoyée à une commission.

Mr. Brashear a présenté une résolution tendante à ce que la chambre, qui est le seul corps pouvant voter des allocations, ne puisse donner sa sanction à l'avenir à aucune mesure de parti et ne puisse voter que des allocations, ayant exclusivement pour objet le bien public.

Le représentant de Bâton-Rouge s'est opposé à cette résolution parceque chaque membre agirait suivant lui en conformité de cette résolution [illegible] principe inutile.

Le Représentant de Ste-Marie pense que les remarques du préopinant seraient justes si elles ne s'appliquaient qu'aux principes généraux [illegible] dans le Bill; mais que comme la Chambre [illegible] voté des dépenses inutiles il maintient la nécessité de la résolution. Il voudrait en un mot voir une réduction réelle dans les dépenses.

Le Représentant de Bâton-Rouge ne voit pas la [illegible] particulier du Bill, mais il le repousse comme inutile en faisant remarquer que le langage employé par son antagoniste pouvait paraître peu décent pour l'autre Chambre, et qu'il pense que telle [illegible] du membre de Ste-Marie.

M. Lewis croit qu'il est inutile de s'occuper de cette résolution et que le moment d'appliquer les vues de celui qui l'avait présentée viendrait naturellement lorsque quelque allocation serait proposée. Il vote pour déposer sur le bureau.

M. Kenner trouve la résolution trop vague et il craint d'ailleurs qu'elle n'implique un abus de pouvoir qui pourrait offenser l'autre Chambre. Il vote pour le dépôt sur le bureau—Adopté.

Une résolution a été adoptée pour demander au Comité judiciaire son opinion sur l'établissement d'une haute Cour [illegible].

La Chambre [illegible] à M. Conrad, [illegible] de ne pas siéger comme Président du Comité chargé d'examiner cette question.

M. —— a présenté un Bill pour changer le mode d'élection dans la paroisse de Lafourche.

Le Représentant de Ste-Marie prévient la Chambre qu'il présentera, vendredi prochain, un Bill pour organiser un système général d'améliorations intérieures (ce Bill contient 14 sections.) [illegible] en est ordonné.

Divers autres membres annoncent vouloir présenter des bills.

La chambre passant à l'ordre du jour a donné son adhésion au projet de loi créant plusieurs shérifs dans la ville de la Nouvelle Orléans.

La résolution nommant une commission chargée d'examiner les effets de la dernière loi contre les jeux, la loterie, &c., a subi sa seconde lecture et a été adoptée, avec quelques amendements.

On a ensuite repris la discussion du bill sur les Banques.

Mr. —— se déclare en faveur du bill et pour une action immédiate de la part de la Législature, mais comme il a peu de temps il appuie l'ajournement au 24 du courant.

Mr. Kenner est opposé à tout délai. Si, dit-il, quelques membres manquent d'informations sur la situation des banques, ils peuvent les trouver dans les [illegible] dans la [illegible] du jour [illegible]. Personne [illegible] pas à leur poste, et n'auraient aucune raison [illegible]; car on aurait toujours le même prétexte. Le bill est très important pour tout l'Etat et il vote pour sa discussion immédiate.

La chambre consultée décide que cette question sera à l'ordre du jour du 24 janvier, par 30 voix contre 15.

Le bill concernant les shérifs dans tout l'Etat, [illegible] lu et adopté.

La résolution tendant à ce qu'il [illegible] du comité des travaux publics, de l'état des bateaux à l'embouchure de la rivière Rouge, a été [illegible] une commission.

On a lu pour la [illegible] fois le bill pour incorporer l'hospice des [illegible] pour les orphelins dans la paroisse d'Orléans ainsi que l'hospice du même pour les orphelins.

La chambre s'est ensuite ajournée à demain, à dix heures.

### NOUVELLES DE LA HAVANE.

Par le brick Grants, capitaine Dickinson, venant de la Havane d'où il est parti le 9, nous avons reçu des journaux de la Havane, jusqu'au jour du départ.

Le bateau à vapeur français de guerre, Volcan, était arrivé le 9 à la Havane, en 27 jours de Rochefort, avec des dépêches du gouvernement français pour l'amiral Baudin. On présume que ces dépêches ne sont point sans importance, parce que, dès l'arrivée du steamer, tout l'état-major des bâtiments de guerre français se trouvant à la Havane, s'est réuni à bord de la corvette la Créole et que peu après le Prince de Joinville a mis à la voile pour Véra-Cruz!

On lit dans le *Diario de la Havane* 9 janvier:

" Le steamer français Volcan venant de Rochefort, vient d'entrer dans notre port. C'est le premier bâtiment de ce genre qui soit venu d'Europe à la Havane; il est commandé par M. Rochemel, connu par plusieurs inventions utiles dans la navigation.

On sait que les deux steamers français Météore et Phaéton sont les premiers qui aient traversé la Méditerranée et l'Atlantique pour venir dans le golfe du Mexique."

### BILLETS CONTREFAITS.

Nous lisons dans le Courrier d'hier au soir, qu'il circule dans la ville des billets de $5 de la Banque d'Orléans, qu'on dit être très bien exécutés.

Etat du Trésorier de l'Association charitable des Pompiers, pour l'année finissant le 2me. lundi de janvier 1839.

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses courantes pour l'année | $258 63 | |
| Secours accordés pour do. | 1300 | |
| Capital investis | —— | 4467 6 |
| Actions de la banque de Cité | 9993 75 | |
| Do. do. banque du Gaz | 289 | |
| Do. do. Artisans et Comm | 2882 50 | |
| Ancien Cimetière | 55 | |
| Total | —— | 13,729 25 |
| Espèces en main, le 11 janvier | | 1,284 46 |
| | | 16410 31 |
| Coût capital | 16,109 10 | |
| Dépenses contingentes | 160 15 | |
| | | 16470 34 |

(Communiqué.)

Il est mort hier, à deux heures du matin, Dame Eléonore Joseph Villard, épouse de Pierre Marty. Ses amis et ceux de son époux sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi, à trois heures. Son corps est exposé au nouveau faubourg, rue de l'Union, entre Urquhart et Good. De la part de son époux. 16 jan

## COMMERCIAL.

NEW-YORK 5 janvier—*Marché monétaire*—Les transactions relativement au change et aux spéculations, de nouveau hier. Les prix qui se maintiennent *fermes*, montrent une augmentation de confiance chez les spéculateurs de fonds et d'actions, en général. Les actions de la banque des Etats ont été vendues à 123 1/2; du Rail-Road d'Utica et Schenectady 121 1/2 et du Rail-Road de la Delaware et Hudson 82 1/2 à 78.

BONS DE LA TRÉSORERIE—Le 1er. janvier on avait fait une autre émission de $3,709,810.10, le montant total des bons de la trésorerie s'élève maintenant à $7,343,948.41.

## LISTE MARITIME.

*PORT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.*

EXPÉDIÉS.

Navire Girard, Parker, Havre, L. H Gale
[illegible], Webber, Boston, S & J P Whitney
Barque Byron, Pearson, Liverpool, L H Gale
Barque Sarah Lee, Blye, Bristol,
Brig [illegible], Gay, Havane, R Groning & co.
Brick Active, (Brem.) Beckman, Havane, F Frey & co.

ARRIVÉS.

Brick Comet, Dickinson, de la Havane.
Goëlette Carlota, Fontanilla, de la Havane.
Goël. Franklin, Nichols, de Rhode Island.
Goël. [illegible], Wilson, de Covington.
Goël. Jas. Nye, Caldwell, de Galveston.
Bat. à vap. Rhine, King, d'Alexandria.
Bat. à vap. North Star, Latham, de Columbia.
Bat. à vap. Columbian, Dunn, de Shreveport.
Bat. à vap. Brilliant, Hart, de Plaquemine.
Bateau à vapeur Yazoo, [illegible], de Memphis.
Bateau à vapeur Susquehannah, Wylie, de Memphis.

MEMORANDA.

*Du Boston Daily Advertiser et du Patriot du 3 courant.*

Avis aux marins.—Le phare sur la barre Maye, Wellfleet, est maintenant achevé et sera illuminé à partir du 10 courant.

Expédiés à Newburyport N. J. pour ce port, le 18 février, le brick Julia & Helen; la barque Mary, Nickerson, expédiée de Baltimore le 3 courant pour ce port.

Le navire Globe a fait voile de Newport, le 30 nov. pour ce port.

Les navires Charleston et Ohio, annoncés dans les gazettes de Boston, le 3 courant, sont annoncés dans les gazettes du soir comme étant en chemin, et la barque Beaver, annoncée comme étant partie était encore dans la baie à 15 milles du phare gagnant le large.

*Port de la Havane, 6 Janvier.*

Entrés—Corvette américaine Boston, commandant Babbitt; goëlette américaine Eclipse, Philip, venant de Savannah; brick américain Samos, Brewer, de Boston.

Sortis—Navire américain India, Adams, pour Boston. A midi, on voyait deux voiles deux frégates françaises.

8 Nov.—Entrés—Bombardière française de guerre Cyclope, [illegible], de Vera Cruz; bombarde française Vulcain, Trolier, de Vera Cruz; navire américain St. Thomas, Hobien, de New York.

Sortis—Brick de guerre américain Consort, Gardner; goël. de guerre anglaise Pickle, Hart.

9 Nov.—Entrés—Corvette à vapeur [illegible], commandant Rochemel, de Rochefort; brick américain Syran, Nicholson, de Boston.

En charge pour ce port à la même date, brick Pastor; brick Williams; goélettes Creole et Wm. Henry.

AVIS.—Le navire paquebot HUNTSVILLE, de New-York, est en déchargement vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie. Les Consignataires sont priés de venir recevoir leur marchandises. JAMES B. HALLEN, agent. 16 jan 74, rue du Camp.

A VENDRE—Un jeune nègre âgé d'environ 25 ou 24 ans, bon maçon, étant habitué à monter les équipages et autres ouvrages d'une habitation. Pour plus amples informations, s'adresser au cabinet de lecture de la Bourse de Cité, rue St.-Louis. 16 jan—3

VOLTIGEURS ATTENTION!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 20 du courant, à 9 heures du matin pour une sortie d'obligation. Tous les membres sont invités à s'y rendre avec ponctualité.

Rendez-vous au lieu ordinaire, en tenue d'hiver sans sacs à dos. Par ordre du capitaine, F. BRELET, Sergt. Major. 16 jan

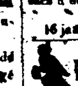

$50 DE RÉCOMPENSE.—Seront payées pour l'arrestation de la négresse MELITE ou MELIE, partie en marronnage depuis le 20 décembre dernier. Elle est âgée d'environ 25 à 28 ans parlant les deux langues avec facilité, elle est bien connue en ville pour avoir appartenu à Mr. Laporte, l'aveugle, et en dernier à un homme de couleur libre, nommé François, demeurant au Faubourg Marigny. Elle a une figure ovale et mince, une cicatrice au cou, des lèvres alongées, de belles dents, elle est de la taille de 4 à 4 1-2 pieds. Elle a été vue en dernier, dans la rue Bourbon entre Toulouse et St-Pierre. La susdite récompense sera donnée, en s'adressant au No. 38, rue de la Levée, chez Mr. Victor David. 16j—3

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NÉGOCIANTS—Nouvelle Orléans 15 jan. 1839—A une élection qui a eu lieu le 14 courant, afin de nommer les directeurs de cette institution, Messrs. M. S. Cucullu, H. Gally, P. Conrey, Jr., J. W. Tabary, J. H. Field, J. Richardson, M. Musson, P. J. Forstall, P. O. Sorbé, Alp. Miltenberger, J. U. Lavillebeuvre, J. H. Leverich, N. B. [illegible], Charles [illegible], G. G. Lewis, Ont été élus, et à une assemblée des directeurs qui a eu lieu aujourd'hui Mr. M. S. Cucullu a été élu président. Par ordre SAM. S. RELF, secrétaire. 16 jan

CARTES—Unies, émaillées, coloriées, à visite, de fantaisie, &c, avec des cartes à jouer de toutes qualités et variétés, à vendre par DAVID FELT & Co, N. Y. Stationers-Hall—34, rue de Chartres. 16j

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS—[illegible] 16 jan—6

TIRAGE DE LA LOTERIE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE.—Le tirage [illegible] suspendu le Directeur étant obligé de s'absenter de cette ville pendant quelque temps pour des affaires qui réclament son attention personnelle. 16 jan J. K. MEAD.

BILLETS du Tennessee, à vendre par W. OSBORN & Co, Encoig. des rues Camp et Canal. 16 jan

DRAPS ANGLAIS, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 16 jan 30, rue Bienville.

GINGHAMS, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 16 jan 30, rue Bienville.

CRAVATTES de soie noire, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 16 jan 30, rue Bienville.

BILLETS du Mississippi, à vendre par W. OSBORN & Co, 16 jan Encoig. des rues Camp et Canal.

BILLETS de Brandon, à vendre par W. OSBORN & Co, 16 jan Encoig. des rues Camp et Canal.

ACTIONS de la Banque des Citoyens, à vendre par BLANCHARD ELMER & Co, 16 jan 26, rue Bienville.

CIMENT—150 barils ciment hydraulique, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par G. BEDFORD, 16 jan 22, rue Bienville.

CIMENT ROMAIN & HYDRAULIQUE—300 barils en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 16 jan 22, rue Bienville.

LES soussignés reçoivent par le navire Southerner, de New-York, et offrent à vendre
20 pipes genièvre de Hollande véritable,
10 do imitation de Hollande,
10 do double ancre de New-York,
30 do eau de vie américaine, 1re. qualité
150 do do do [illegible] do
60 caisses [illegible]
[illegible] poivre
50 caisses absynthe suisse véritable,
5 serons indigo de Guatimala
25 demi barils bœuf de New-York,
10 barils fromage 1re. qualité,
50 caisses do do
25 barils beurre de Goshen,
CARRIERE DARAN & Co, 16 jan 15, rue St. Louis.

CERTIFICATS DE DÉPÔT sur la banque des Planteurs de l'Agriculture et du Commerce, de Natchez, à vendre par BLANCHARD ELMER & Co, 16 jan 26, rue Bienville.

FRUITS à vendre à bord du brick Comet, vis à vis la rue Jefferson, consistant en oranges, bananes, ananas, citrons et [illegible]. 16 jan

BŒUF, mess et prime à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

PORC, mess et prime à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

LARD—200 barils et 10 barillets lard à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

MAIS—318 sacs maïs, reçus du steamboat Invincible à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

TRAITES sur New-York, à trois jours de vue, à vendre par KOHN, DAREN & Co. 16 jan 25, rue Bienville.

TRAITES sur la Havane, à vue, à vendre par R. GRONING & Co. 16 jan

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par R. GRONING & Co. 16 jan

TRAITES sur St. Louis et Louisville, à vendre par R. GRONING & Co. 16 jan

POMME DE TERRE—200 paniers, 100 barils pommes de terre françaises, d'une qualité supérieure, en déchargement et à vendre. S'adresser à bord du navire Saladin ou à L. H. GALE, 16 jan 93, rue de la Commune.

LINSEYS ET KERSEYS—40 balles et caisses, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

TOILE à drap blanche—110 caisses 3-4, 7-8, 4-4, toile blanchie, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

TOILE à drap écrue—120 balles toile écrue, 3-4 7-8, 4-4 et 5-4, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

PAPIER à enveloppe—500 rames papier à enveloppe, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

POMMES de terre—200 boisseaux en bon état à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 16 jan 98, Vieille Levée.

SEL—1800 sacs sel gros et fin de Liverpool, en déchargement, à vendre par lots convenables aux acheteurs, sur la levée, s'adresser à ALEX. PARK, 16j 83, rue de la Commune.

SAVON de Boston,—300 caisses en magasin, à vendre par ABRAHAM TRIER, 16j 34, rue Gravier.

CHANDELLES de blanc de baleine—150 caisses en magasin, à vendre par ABRAHAM TRIER, 16j 34, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE—12 barils en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 16j 34, rue Gravier.

HUILE DE BALEINE—16 barriques huile de baleine en magasin, à vendre par ABRAHAM TRIER, 16j 34, rue Gravier.

MAIS BLANC—[illegible] sacs maïs blanc, en déchargement du steamboat [illegible], et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 16j 63, rue Gravier.

PLANTS de Pommes de Terre—50 barils de graines pommes de terre, 1re qualité, apportée de Baltimore par le brick Architect, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 16j 63, rue Gravier.

BISCUIT de Marine,—100 barils de biscuit, récemment reçus par le navire Renown, de New-York, à vendre par W. F. COMLY & Co, 16j—6 97, rue du Camp.

CRACKERS—50 barils crackers, à vendre par W. F. COMLY & Co, 16j—6 97, rue du Camp.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 jan 16, rue de la Douane.

MARCHANDISES POUR NÈGRES—10 balles Tirelaine, unis et tricoté, en débarquement du navire Huntsville, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 16 jan 91, rue de la Commune.

TOILE A CHEMISE BLANCHE—30 caisses toile à chemise blanchie, superfine, convenable pour le marché de cette ville, en débarquement du navire Huntsville, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 16 jan 91, rue de la Commune.

COTONS ÉCRUS—45 balles Cotons écrus, bonne qualité des manufactures de New-England, en débarquement du navire Huntsville, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 16 jan 91, rue de la Commune.

TISSUS DE COTON BLANC—46 balles Tissus de coton blanc des plus belles qualités de 34 et 36 pouces, en débarquement du navire Huntsville et à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 16 jan 91, rue de la Commune.

LIQUEURS DU PAYS.
15 boucauts rhum du nord,
50 barils genièvre,
25 id eau de vie imitée 2de qualité
10 pipes id 1re qualité
En débarquement du navire Huntsville, à vendre par J. B. FIELD. 16 jan 43, rue Bienville.

BLANC DE BALEINE ET HUILE.
200 caisses chandelles de blanc de Baleine.
50 boucauts huile pressée en hiver, en débarquement et à vendre par J. B. FIELD. 16 jan 43, rue Bienville.

TOILES d'Irlande, Indiennes &c.—En débarquement des navires Hobart Orwell et Ellen Brooks; un assortiment complet de Toiles d'Irlande 4|4 en pièces et demi pièces, toile damassée &c. Indiennes du pays. Indiennes de Manchester, nouveau genre, couleurs garanties, blanches et noires &c. ayant droit au Drawback, à vendre [illegible] par ANDREW GRAY, 16 jan 119, rue de Chartres.

CHARBON—20 boucauts Charbon de Lehigh, cassé pour l'usage de famille, à vendre par J. D. DENEGRE, 16 jan 16, rue de la Douane.

PAPIER DE LA MOBILE—20,000, à vendre par ROBINSON & Co. 14 jan 45, rue du Camp.

LINDSEYS—5 balles de la manufacture de New-port, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

CIGARES DE FLORIDE—15000 cigares de Floride en boîtes, demi-boîtes et quart de boîtes, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

[illegible] LOTERIE [illegible]

Classe 2—Numéros tirés

68 60 25 8 61 20 66 [illegible] 35 4 64 9

13 BILLETS SEULEMENT [illegible] UN GROS LOT DE $10,000.

GRANDE LOTERIE [illegible]

[illegible], jour 1839

*Autorisée par la Législature de cet Etat.*

Devant être tirée Mercredi, 16 janvier 1839, à 10 heures, [illegible] rue [illegible]

S. DAVIS & Co, Directeurs.

78 Numéros [illegible]

PROGRAMME.

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $10,000 | $10,000 |
| 1 " | 3,000 | [illegible] |
| 1 " | 2,000 | 2,000 |
| 1 " | 1,500 | [illegible] |
| 1 " | 1,400 | [illegible] |
| 1 " | 1,200 | 1,200 |
| 1 " | 1,100 | 1,100 |
| 8 " | 1,000 | 8,000 |
| 10 " | 500 | 5,000 |
| 10 " | 200 | 2,000 |
| 10 " | 125 | 1,250 |
| 10 " | 100 | 1,000 |
| [illegible] " | 80 | 13,[illegible] |
| [illegible] " | [illegible] | 1,[illegible] |
| [illegible] " | 25 | 1,[illegible] |
| [illegible] " | 15 | 945 |
| 63 " | 10 | 630 |
| 2006 " | 5 | [illegible] |
| 25436 " | 3 | [illegible] |
| 27[illegible] Lots, montant à | | $1[illegible] |

Billets $[illegible], demi-billets $[illegible], quarts de billets [illegible] cts.

Paquets de [illegible] billets pour $75 garantis devoir tirer au moins $[illegible].

Paquets de 26 demi billets, pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $16 50.

Paquets de 26 quarts de billets, pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $8 25.

Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau des Directeurs, rue de Chartres, No. 16, et à l'encoignure des rues St.-Louis et Chartres. 16 jan

AVIS—A vendre un CAFÉ bien situé dans la rue du Camp, et faisant de très bonnes affaires. Le propriétaire n'en dispose que par l'obligation où il est de s'absenter du pays. On pourra avoir de plus amples informations en se référant au bureau de cette feuille. 14 jan

CHARRUES de Jacobs.—Un assortiment de charrues de Jacobs récemment reçu et à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 16 jan 13, rue Conti.

200 Boucauts et tierçons, vides à vendre par SHALL & BROWN, 16 jan 96, rue des Magasins.

HUILE—3000 gallons huile épurée d'hiver, 500 gallons garantie épurée d'hiver en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 16 jan 96, rue des Magasins.

HARDES, chemises de flanelle et de coton récemment reçues et à vendre par SHALL & BROWN, 16 jan 96, rue des Magasins.

SAVON et chandelles—200 boîtes de la marque de [illegible]; 100 de Geo. Robbins; 100 boîtes chandelles de New-Bedford, à vendre par SHALL & BROWN, 16 jan 96, rue des Magasins.

SACS EN TOILE BRUTE—204 balles, différentes grandeurs, nouvellement reçus et à vendre par SHALL & BROWN, 16 jan 96, rue des Magasins.

SUCRE en pain et mélasse, de la raffinerie en magasin et à vendre par SHALL & BROWN, 16 jan 96, rue des Magasins.

Wm. Mayfield & Co. contre D. H. Twogood.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable W. Grivot, juge conseiller de la seconde cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 22 de février 1839, à une heure P. P., à la Bourse de la Cité, rue St-Louis entre les rues Chartres et Royale, un nègre nommé Solomon, âgé d'environ 30 ans. Saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Condition comptant. 16j B. BEAUREGARD, marshal.

F. PERCY contre L. E. SABARY.
H. PEDESCLAUX contre L. E. SABARY.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. N. Duncan, juge Président de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans j'exposerai en vente publique le 21 février, 1839 à une heure de relevé à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, 4 lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet no 109 d'après un plan dressé par [illegible] et déposé en l'étude de H. Pedesclaux ex-Notaire. Les dits lots mesurant comme suit, savoir: le lot no. 1, formant l'encoignure des rues des Français et de la Loi, mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Français sur 105 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue de la Loi, et les Nos 2, 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue des Français sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur. Saisis pour satisfaire les jugements rendus dans cette affaire. Conditions—Comptant. B. BEAUREGARD marshal

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—[illegible] janvier 1839—No. 11,499—Chanal Thomas, maintenant sous garde vs ses créanciers. Sur la présentation et lecture de la pétition et cédule dans cette action, il est ordonné par la Cour, que les créanciers de l'insolvable aient à déduire en cour, le 9 février 1839, les raisons pour lesquelles il ne serait point déchargé, conformément à la loi, et que toute poursuite contre ses propriétés ou sa personne soient suspendues. Par ordre de la Cour, ARMAND PITOT, Bureau du Greffier. Greffier. 16 jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, salut: Attendu que Antoine Aubin Lafargue ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, où la dite vente est enregistrée le douzième jour du mois de [illegible] de l'année 1837, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour [illegible] titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de formes dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 9ième jour d'avril de l'année 1837, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 23e de janvier de l'année 1836, dans l'affaire d'Antoine A. Lafargue vs. André [illegible], No. 12,835, du docket de cette Cour, à laquelle vente Antoine Aubin Lafargue s'est rendu acquéreur pour le prix de $950, comptant.

Description de la propriété d'après le Transfer Judiciaire, savoir—

La moitié indivise d'un certain lot de terre, situé au faubourg Ste. Marie, dans la rue Carondelet, entre les rues Girod et Hevia. Le dit lot de terre mesurant, au plan français vingt cinq pieds de face à la rue Carondelet, sur quatre vingt pieds de profondeur; borné d'un côté par la propriété de Laurent, et de l'autre par celle de Mr. Lewis, ensemble la maison qui y trouve. No. 191, et les dépendances.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce vingt troisième jour de Mars A. D. 1838. THEO. LEWIS, 15 jan— Dé. Greffier.

T. Hale vs. Daniel Neyle.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. C. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 25 de janvier 1839, à midi, dans le passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis. Un lot de meubles saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions Comptant B. BEAUREGARD, 15 jan marshal

LE soussigné fait connaître qu'un steamboat ayant apporté une demi balle de coton [illegible] pour être embarquée à bord de son bateau, croyant que les marchandises lui appartiennent il prie le propriétaire de venir réclamer les dites marchandises en payant les frais du présent avis. 16 jan—3 E. CHAFFE.

AVIS.—Le sac aux lettres du navire Girard, de marche supérieure, sera fermé aujourd'hui à 4 heures du soir. LEVI H. GALE, 15 janv 91, rue de la Commune.

AVIS.—Le sac aux lettres du navire Byron, de première marche, pour Liverpool, sera levé à 4 heures du soir. LEVI H. GALE, 15 jan 93, rue de la Commune.

Les consignataires des marchandises du navire SOUTHERNER, venu de New-York, sont avertis que le navire est en déchargement en face du marché aux légumes. En conséquence ils voudront bien lever leur permis pour recevoir leurs marchandises. 15j V. G JIBBITS, capitaine.

BUREAU de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans à Nashville. En conséquence de l'article 6, de la charte de la dite compagnie une élection aura lieu au dit bureau, 14, rue Baronne, le mardi 21 courant, à 5 heures de l'après-midi, pour nommer les directeurs. 15j JAMES H. CALDWELL, Président.

BANQUE DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1839.—L'élection annuelle des directeurs par les actionnaires de cette institution aura lieu lundi, 28 janvier courant, à la maison de banque de cette cité, de 11 heures A. M. à 2 heures P. M. 16j—d W. E. LEVERICH, caissier.

CAFÉ DE RIO—2500 sacs, beau café vert de Rio, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

LE soussigné ayant [illegible] de James [illegible] les Gardiens administrateurs [illegible] Passage de la Bourse [illegible] Conti. [illegible]

AVIS—James Gray a [illegible] Rogers & Co; les affaires seront [illegible] par Louis Rogers & Co. New-York, 31 décembre 1838. 15 jan

PERDU—Perdu hier matin près la Cathédrale, un billet tiré par M. [illegible] à l'ordre de Thomas Grant & Co. [illegible] novembre 1838, à six mois de vue, pour la somme de cinquante-neuf piastres ($59). Celui qui rapportera le dit billet au bureau de cette feuille, sera libéralement récompensé. Le paiement du dit billet a été arrêté. 15 jan—3

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLÉANS—Nouvelle Orléans, 14 janvier 1839.—L'élection de douze Directeurs, pour l'année 1839, aura lieu, au bureau de la compagnie, lundi, 4 Février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. GUSTAVE F. WEISSE, Secrétaire.

[illegible]

Dirigée par Madame GRANET

Rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.

Mr. Granet fait lui-même les classes de français.

BANQUE DES MARCHANDS.—Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1839.—Les personnes suivantes ont été nommées directeurs de cette banque, pour l'année prochaine. John Minturn, J. M. Lavillebeuvre, Thos Urquhart, P. Conrey Jr., [illegible] Gardiner, A. [illegible], Howard Henderson. 14j W. W. FRAZIER, caissier.

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ÉTUDE DE E. GAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude rue Madison, No. 20, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1re. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelles, de District, de Paroisse, des Prévôts et de Cité, de la Nouvelle Orléans. Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir. Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 7 à 9 heures du soir, [illegible] 15 jan

AVIS.—Banque des Marchands.—Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1839.—Cette banque tire à vue sur la Banque des Etats-Unis, Philadelphie, et New-York, au pair. W. W. FRAZIER, 15j Caissier.

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY continuent leurs affaires à Richmond, Virginie sous la raison de ROGERS & GRAY. 15 jan

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co, et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson, pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Rogers & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre. New-York, 1er janvier 1839. 15 jan

BEURRE—40 fréquins beurre débarqués et à vendre par SMITH & BOORMES, 15jan 35, rue du Camp

COTONNADE de Lowell—65 balles unies et de 7/8 et 4/4 à vendre par FROST & Co, 16 jan 8, rue de la Commune.

PAPIER A ENVELOPPE—1500 rames doubles et simples, à vendre par FROST & Co, 15 jan 8, rue de la Commune.

TRAITES sur New-York à vendre par VANWYCK, 15 jan 45, rue du Camp.

HARDES—6 caisses hardes pour le nègre en débarquement du navire Newburyport à vendre par ISAAC BRIDGE & Co. 15 jan 131, rue des Magasins.

CIGARES—100,000, imitation de cigares de la Havane; 40,000 do Principe, récemment reçus et à vendre par Wm C. TOMPKINS & Co. 15 jan 91, rue de la Commune.

LIQUEUR DE CERISE—12 caisses récemment reçues et à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co 15 jan 91, rue de la Commune.

CHAUX—1,000 barils chaux de pierre de Thomaston, composant le chargement du brick Tom Payne, et à vendre par GEO. BEDFORD, 15 jan 22, rue Bienville.

GEINTONES—Un assortiment de Geintones, à vendre par G. COSACH, 15 jan 38, Vieille Levée.

HUILE DE LIN (Allemande)—10 barils à vendre par G. COSACH, 15 jan 38, Vieille Levée.

THEREBENTINE—15 barils, à vendre par G. COSACH, 15 jan 38, Vieille Levée.

BROSSES A PEINTURE [illegible], à vendre par G. COSACH, 15 jan No. 38, Vieille Levée.

THE—40 boîtes Hyson Skin, récemment reçus et à vendre par W.-C. TOMPKINS & Co, 15j 91, rue de la Commune.

CHANDELLES—100 boîtes de chandelles, en magasin, à vendre par Wm. TOMPKINS & Co, 15j 91, rue de la Commune.

JAMBONS enveloppés—à vendre par J. B. MULLEN, 17, rue Poydras. 14 jan

FARINE—500 barils Farine de choix, en magasin et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER, 15 jan 27, rue des Magasins.

FARINE—400 barils farine, à vendre par G. DORSEY, 15 jan 44, Nouvelle Levée.

LARD, huile de lin et [illegible], à vendre par G. DORSEY, 15 jan 44, Nouvelle Levée.

500 RAMES PAPIER à enveloppe de la manufacture de [illegible], reçus et à vendre par NORMAN, STEEL & Co, 15j 14, rue Bienville.

MOUCHOIRS DE SOIE—1 caisse mouchoirs de soie de Pongée, de goût, à vendre par FROST & Co, 15j 8, rue de la Commune.

ENCRIERS, sablières et boîtes de pain à cacheter, Encriers de Silliman, double et simple,
do do do de poche
do do do pour maison de commerce, &c.
Sabliers, &c, en bois de cèdre et boîtes de pains à cacheter, reçus et à vendre par NORMAN, STEEL & Co, 15j 14, rue Bienville.

FARINE DE MAIS—150 sacs maïs, 100 barils farine, à vendre par MAHAND & SIGERSON, 15j 35, Nlle Levée.

CORNICHONS assortis en cruchons de gallons, demi-gallons et quarts de gallons, en débarquement du navire [illegible], de Boston, à vendre par HUGO C. GILDEMEISTER, 15j 45, rue Bienville.

PATATES—500 barils patates de l'est, en débarquement et à vendre par KIDDER & HEAD, 15j 94, rue Poydras.

HARENGS—400 boîtes harengs, à vendre par KIDDER & HEAD, 15j 94, rue Poydras.

FARINE—1000 barils farine [illegible], à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 15 14, rue Poydras.

WHISKEY—60 barils whiskey rectifié, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 15j 14, rue Poydras.

JAMBONS enveloppés de Cincinnati en barriques, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 15j 14, rue Poydras.

VIN & AMANDINAGES—50 boîtes amandinages de "Ashon et Bella," 30 quarts barils Vin de Ténériffe, en débarquement du navire Southerner, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 15 jan 80, rue des Magasins.

SAUMON—100 barillets saumon, en débarquement du navire Newburyport, à vendre par WOOD & SIMMONS, 15 jan 80, rue des Magasins.

SACS—30 balles sacs, différentes grandeurs, en débarquement et à vendre par WOOD & SIMMONS, 15 jan 80, rue des Magasins.

HUILE DE LIN, anglaise et allemande—7 boucauts huile de lin allemande, reçus par le navire Eagle de Brême, 50 barils huile de lin, reçus par le navire Elizabeth de Londres. Ces articles sont de première qualité et reçus directement, en magasin et à vendre par JAMES ANDREWS, 15 jan Enc. Tchoupitoulas et Commune.

CHANDELLES de blanc de baleine—200, caisses, reçues par le navire Canton, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 15 jan 98, Vieille Levée.

FARINE—En magasin, à vendre par GODFREY LAWRIE & SMALL, 15 jan 98, Vieille Levée.

CAFÉ DE LA HAVANE—150 sacs beau café venus par le Schooner Eagle, à vendre par ABRAHAM TRIER, 15jan 34, rue Gravier.

AVIS.—Par une résolution du jury de police, le Conseil de Ville de la Nouvelle Orléans a été transféré dans le Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St. Louis; et commencera à siéger mardi le 15 courant, à 10 heures du matin. 15 jan—3

BŒUF—50 demi barils Bœuf et 50 barils de très bon et nouveau bœuf, récemment importés, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

## AMUSEMENTS.

SALLE D'ORLÉANS.

Un [illegible] à Mme Lecomte dans l'impossibilité de pouvoir danser dans le Bal d'Orléans, qui doit avoir lieu vendredi 18 courant, en conséquence, elle et Mr. Martin, son frère, en prient pour toute cette soirée.

Vendredi 18 Janvier 1839.

GRAND BAL PARÉ

Précédé d'un

GRAND BAL D'ENFANS.

Qui commencera à cinq heures.

[illegible] les deux bals, le Grand Bal continuera [illegible] salle immédiatement.

Prix d'entrée pour les grandes personnes $1 00
Do Pour les enfans 50
15 jan—3

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS

*GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ*

Mr. P. Bertus a l'honneur d'annoncer au public qu'à la demande de plusieurs familles, il donnera samedi prochain 19 du courant

UN GRAND BAL PARÉ

Précédé d'un

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ

Pour les Enfans.

Le bal d'enfans commencera à 5 heures et finira à 9 heures. Le Grand bal aura lieu immédiatement après le bal d'enfans.

Prix d'entrée pour les grandes personnes $1
Les enfans 50

Après le bal d'enfans, [illegible]

On trouvera des billets au café de la Bourse et au bureau de la salle de bal.

Les enfans qui ne seront pas masqués [illegible] 15j—7

SALLE D'ORLÉANS.

Mercredi, 16 Janvier 1839.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée pour les cavaliers $1

Aucune dame ne pourra [illegible] 14 jan—3

LYCEUM.

ARCADE ST. CHARLES—Ouvert ce soir

Amusements surprenants de M. Adrien.

ET [illegible] D'OPTIQUE.

Prix d'entrée $1 00
Enfans 50

Le spectacle commencera à 7 heures.

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE.—Nlle. Orléans 19 janvier 1839.—Les actionnaires notifient que conformément à la Charte de l'établissement, les 10 dollars seront payables le [illegible] février. 14 jan E. [illegible]

ACTIONS de la compagnie d'Assurances Maritimes de l'ouest, à vendre par ROBINSON & Co. 14 jan 45, rue du Camp.

H. BEACH & Co. offrent à vendre [illegible] des voitures de plusieurs grandeurs, des barouches couvertes [illegible] toute espèce, [illegible] pour la ville et la campagne. Aussi, des [illegible] simples, sulkeys, &c. 12 jan

SOCIÉTÉ FORMÉE.—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société pour la transaction des affaires de marchand à commission en général, dans cette ville, sous le nom de 14 jan GEORGE BUCHANAN & Co.

UNE somme d'argent ayant été trouvée, le propriétaire est requis de venir la réclamer à la Banque de l'Union, et payer les frais d'avis. 12 jan—10

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE—Nouvelle Orléans, 9 janvier 1839.—Une élection par les actionnaires, aura lieu à la maison de Banque, lundi le 4 février prochain, entre 10 heures A. M. et 3 heures P. M. afin d'élire six directeurs. Par ordre du bureau, 10 jan. MARTIN GORDON, Jr. caissier.

TRAITES sur New-York et Paris à vendre par GEO. BERGEROT, 11 jan. No. 4, rue Royale.

ON demande un domestique capable de servir comme portier dans une maison de commerce et de commission, et qui connaisse un peu la cuisine. S'adresser au No. 34, rue Poydras. 10 jan

GRAVURES de billets de banque.—Rawdon, Wright, Hatch & Edson, ont ouvert un laboratoire à la N Orléans, [illegible] graver et d'imprimer des billets de banque, des bons, lettres de change, certificats de dépôt, chèques et autres papiers [illegible] seront exécutés avec promptitude [illegible]. Le laboratoire est à l'encoignure des rues Royale et de Canal. 7 jan

JAS. A. MERRITT, 23 rue du Camp, [illegible] le chargement du brick Caroline, [illegible] 100 barils [illegible] 12 jan

ON désire avoir 50 tonneaux de fret à bord, pour New York, qu'on prendra aux prix les plus modérés. ASHBRIDGE & JENKINS, 15 jan 65, rue de la Commune

A LOUER—Un emplacement pour jardin, ayant 150 pieds de face, sur 250 de profondeur, avec un bon logement [illegible] jardinier [illegible] famille. S'adresser rue Dauphine, entre Toulouse et St. Pierre, no. 169 15 jan

HOTEL DE LA RUE CONTI—Ci-devant Hotel Richardson—Cet établissement [illegible] 14 jan

BUREAU de la Compagnie du Chemin à Coulisse entre Nashville et la Nouvelle-Orléans—Conformément à la charte [illegible] des directeurs [illegible] le 21 courant, à 5 heures P. M., à leur bureau, No. 14, rue Baronne. 15 jan—6 JAMES H. CALDWELL, Présid.

400000 Cigares de la Havane [illegible] ABRAHAM TRIER, 16 jan 34, rue Gravier

RAISIN nouveau de Malaga—1000 boîtes en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier.

CITRONS—150 boîtes en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier.

SUCRE EN PAIN—150 boucauts en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 jan 34, rue Gravier.

CORDAGE—300 rouleaux cordage, qualité supérieure, à vendre par VAN WYCK & Co, 14 jan 35, rue du Camp.

PLOMB A TIRER—1000 sacs plomb à tirer assorti, à vendre par VAN WYCK & Co, 14 jan 35, rue du Camp.

PLOMB EN BARRES—4000 saumons, à vendre par VAN WYCK & Co, 14 jan 35, rue du Camp.

CLOUX assortis [illegible] en magasin et à vendre par VAN WYCK & Co, 14 jan 35, rue du Camp.

A VENDRE chez CUCULLU, LAPEYRE & Co, 600 sacs café vert de la Havane [illegible] brick Douglas
400 Boîtes sucre blanc de la Havane.
50 id id id
200 Balles de tabac en rame [illegible] 11 jan

BOTTES, Souliers et Brogans, 180 [illegible] débarqués du navire [illegible], à vendre par 14 jan F. G. [illegible]

COMPAGNIE DE BANQUE DE LA BOURSE—Nlle Orléans, 12 janvier 1839.—Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende de dix pour cent sur chaque action formant le capital, qu'ils paieront aux actionnaires [illegible] à partir du 4 février 1839. 14 jan E. BRENNAN.

SALLE DE LA BOURSE ST-LOUIS—Avis—Messieurs les souscripteurs aux Bals de Société de la dite Salle sont informés que la liste d'invitation est fermée. Par ordre du comité d'administration. 14 janv—3

BŒUF PRIME—400 barils bœuf en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 14 jan 17 rue du Commerce.

CORDES ET FIL—à emballer, en magasin, à vendre par LAYET & AMELUNG, 14 jan 17, rue du Commerce.

TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FIL—850 balles Toile d'emballage supérieure, 300 rouleaux corde du Missouri; 200 balles fil du Kentucky, et 400 rouleaux corde de fil d'emballage, à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER, 14 jan 27, rue des Magasins

VINS—100 caisses, consistant en blanc et rouge vieux et nouveau; Vin de Madère des Indes Orientales en caisse, de 12 bouteilles chaque, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

POUR GALVESTON, TEXAS.—[illegible] Le superbe navire à vapeur à basse pression, CUBA, [illegible] en cuivre, ayant deux bouilleurs [illegible] aménagements [illegible] Etats-Unis, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI—Le bateau [illegible] neuf, CORVETTE, [illegible] recevoir du fret pour les ports susdits et partira samedi 19 courant. Pour fret ou passage, [illegible] JOSEPH LANDIS & Co. 12 jan 14, rue Poydras.

POUR PITTSBURG, Cincinnati et Louisville—Le bateau à vapeur, bon marcheur, TARQUIN, capt. Adams, partira pour les ports ci-dessus [illegible] le 19 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ADAMS & HATHWELL, 35, rue Poydras. N. B. Le Tarquin prendra du fret pour les ports intermédiaires.

POUR PITTSBURG et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur DE PROPHET, W. [illegible], ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira positivement mercredi prochain, s'adresser à bord ou à FORSYTH & LIMERICK, 14 jan 135, rue des Magasins.

POUR COLUMBIA (Ark.) Vicksburg, Grand Gulf, Natchez et tous les ports intermédiaires.—Le superbe bateau à vapeur SOUTHERNER capitaine Barrett, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. S'adresser à bord, au bout de la rue Poydras, à SMITH & VOORHIES, 35, rue du Camp, ou à ARTHUR FULTON & Co, 12 jan 91, rue des Magasins.

POUR PITTSBURG et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur [illegible] DETROIT, capitaine A. [illegible], partira pour les ports désignés ci-dessus mercredi prochain, 16 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FORSYTH & LIMERICK, 12 jan 135, rue des Magasins.

POUR FRET OU A FRÉTER.—La goëlette JULIA ANN, capitaine Webster du port de 160 tonneaux, est prête à recevoir [illegible] un port du Nord, elle prendra du fret [illegible] le bas de la rivière, s'adresser à SHALL & BROWN, 14 jan 96, rue des Magasins.

POUR LIVERPOOL.—Le navire A. 1. CALEDONIA, fin voilier, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, peut encore prendre 225 balles de coton et partira positivement samedi prochain, 19 du courant, s'adresser à LEVI H. GALE, 16j 93, rue de la Commune.

LIGNE DE PAQUEBOTS entre la Nlle-Orléans et Baltimore—Le 17 courant la barque A. 1. CLOVIS, capitaine Smith, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira positivement [illegible] pour fret ou passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 16 jan 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick A. 1. fin voilier PATRIOT, capitaine Young, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 16 dec 22, rue Bienville.

POUR NEW YORK—Aujourd'hui—Le fin brick NAPOLEON, capitaine [illegible], ayant son chargement engagé, partira aujourd'hui. Pour fret de 30 boucauts [illegible] le port, à prendre sur le côté au bas de la ville, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 16 dec 22, rue Bienville

POUR PORTSMOUTH N. H.—La barque ASTORIA, capitaine Soule, partira mercredi, le 16 courant. Pour la balance du fret de 160 balles coton ou pour passage, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 15j 65, rue de la Commune

ON désire trouver un petit brick [illegible] d'un port du nord, s'adresser à LEVI H GALE, 93, Commune.

A FRÉTER—La belle goëlette TEXAS d'une marche supérieure, capitaine Small, du port de 750 barils. S'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS, 15 jan 65, de la Commune.

A FRÉTER—La belle goëlette PALESTINE, de 1re classe et d'une marche supérieure, portant 1100 barils. S'adresser à GEO. E. COOLIDGE, 15 jan 56, rue Gravier.

POUR TAMPICO—La goëlette [illegible] capitaine Lusk, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à JOHN CROSBY, 16 jan 32, rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE—Bande Ligne—Le paquebot GAZELLE capitaine Eldridge, ayant la plus grande partie de sa cargaison, partira pour le port susdit, samedi 19 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bas du marché aux légumes, ou à J. D. DENEGRE. 15 jan 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire A1 [illegible] peut encore prendre 300 balles coton et partira positivement samedi prochain, 19 courant. LEVI H. GALE, 93, Commune. 15 jan

POUR TAMPICO—Le beau Navire Américain G. H. WELLER, capt. [illegible], d'une marche supérieure, partira positivement pour cette destination le 16 courant. S'adresser aux [illegible] 14 jan CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR PROVIDENCE, R. I.—La barque A1, doublée en cuivre, HIGHLANDER, capitaine Hussey, partira le 16 courant pour le port ci-dessus. Pour 300 balles coton, s'adresser à E. & J. ANDREWS, [illegible] rue Gravier.

Ligne de Paquebots entre [illegible] et la Nouvelle Orléans—[illegible] JAS. A. MERRITT & Co, 14 jan 23, rue du Camp

ON a [illegible] HENRY PETE, 14 jan 13, rue Conti

POUR MATAMORAS—La goëlette ACCORD, capitaine [illegible] A. M. DE MIRANDA. 14 jan 113, rue Bourbon.

A FRÉTER—La goëlette fin voilier HERALD, du port de 87 tonneaux. S'adresser à J. A. MERRITT, 14 jan 23, rue du Camp

DEMANDE—On demande un bateau [illegible] de 150 à 200 tonneaux pour aller à la Vera Cruz ou Campêche et de là à New-York [illegible] s'adresser à JOSEPH PRATS

A VENDRE

LA GOELETTE suivante, fin voilier GENEVA, du port de 900 barils. [illegible] A. M. DE MIRANDA. 12 jan—10 113, rue Bourbon.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe JOHN HOLLAND, capitaine Jordan, [illegible] engagé, [illegible] Pour fret de 200 balles de coton ou pour passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, Rue Royale ou LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LA MOBILE—La goëlette fin voilier, CONSTITUTION, capt. Wood, ayant les deux tiers de son chargement engagé, partira jeudi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 15 jan 65, rue de la Commune.

Ligne de la Nouvelle-Orléans et Apalachicola—Pour remplacer le Hudson—La goëlette d'une marche supérieure MENTOR capitaine Penny, sera expédiée incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ASHBRIDGE & JENKINS, 12 jan 65, rue de la Commune.

[illegible]—Le brick LADY, capitaine Pinson, A. 1., fin voilier, doublé en cuivre, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à E & J. ANDREWS, 11 jan 52, rue Gravier.

POUR BALTIMORE—Le brick neuf A. 1. LIME ROCK, capitaine Butler, ayant la plus grande partie de son chargement engagé sera expédié incessamment. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à GEO. BEDFORD, 11 jan 22, rue Bienville.

POUR SAVANNAH—La goëlette fin voilier GENERAL WARREN, capitaine Colly, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira promptement. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD, 11 jan 22, rue Bienville.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

Sera vendu, aujourd'hui mercredi, le 16 courant, à 10 heures du matin à son magasin d'encan, [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

*Propriétés de [illegible]*

EN vertu d'un ordre [illegible] par la Cour de Paroisse [illegible] vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, le lundi 16 février prochain, à midi, savoir:

1o 4 Lots dans le nouveau faubourg Marigny, îlet 173, mesurant 31 pieds et 10 pouces, et faisant face à [illegible] sur une profondeur de 127 pieds entre les rues de la Loi et de l'Espérance. Conditions—1/3 comptant, 1/3 le 16 janvier 1840, et 1/3 le 16 janvier 1841.

2o 14 Lots dans le faubourg [illegible], les Nos. 3 et 4 de l'îlet 16 entre les rues Urquhart, Morales, Port et St. Ferdinand, mesurant chacun 29 pieds sur 100 p. de profondeur, et Nos. 35 et 36 du même îlet mesurant chacun 28 p. 1|9 sur 10 p. 1|2 de profondeur. Dans l'îlet No. 47, entre les rues Girod, Urquhart, Port et Lafayette, les Nos. 3, 5, 9, 15, 16 et 17 mesurant chacun 29 p. sur 100 p. de profondeur, et les lots [illegible] 130 1|4 de profondeur. Dans l'îlet No. 40 entre les rues Urquhart, Girod, Port et St. Ferdinand, les lots Nos. 4 et 5, mesurant chacun 29 p. sur 100 pieds de profondeur. Conditions—comptant.

3o Six lots dans le faubourg Washington, les Nos. 5, 6, 7 et 8 de l'îlet No. 3, entre les rues [illegible], des Bons-Enfans et Dames Religieuses, mesurant chacun 30 pieds sur 120 de profondeur, Nos 7 et 8 de l'îlet No. 6, entre [illegible], Urquhart, [illegible], mesurant chacun 31 pieds sur 119 de profondeur. Conditions—1|3 comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit.

4o 5 Lots dans le faubourg Washington, Nos. 7, 8, 9, 10 et 11 de l'îlet 26, entre les rues [illegible] et Marigny, mesurant chacun 31 p. sur 120 p. de profondeur. Conditions—1|3 comptant et le reste à 6 mois.

5o 3 Lots dans le faubourg [illegible], Nos. 16, 17, 20, 21 et 22 de l'îlet No. 26 mesurant chacun 31 p. sur la rue de l'Indépendance, sur 98 pieds 9 pouces de profondeur. Conditions comptant.

6o 1 Lot dans le faubourg Washington, No. 4, de l'îlet No. 12, mesurant 29 pieds sur la Promenade des Bons-Enfans, sur 100 pieds de profondeur entre les rues d'Enghein et Port. Conditions—1|3 comptant et la balance à 6 et 12 mois.

7o 13 Lots dans le faubourg Washington, de l'îlet No 11 mesurant ensemble 312 pieds sur la rue Tricou, sur 172 sur la rue Casacalvo, et 146 pieds sur la rue des Grands Hommes. Conditions—comptant sur chaque lot de la balance à 6 mois.

8o 3 Lots dans le faubourg Tremé, mesurant ensemble 129 pieds sur la rue Labadie, et 92 sur la rue Prieur, et 150 sur la ligne de séparation. Conditions—1|3 comptant et la balance à 6 mois de crédit.

9o 4 Lots de l'îlet du No. 29, faubourg Tremé, Nos. 13, 14, 15 et 16 mesurant chacun 29 pieds sur la rue [illegible], sur 125 pieds de profondeur, entre les rues Johnson et Galvez. Conditions—1|2 comptant et la balance payable le 15 mars 1839.

10o [illegible] arpents sur le chemin de Gentilly, [illegible] Conditions comptant.

11o A l'îlet de Carrollton marqué M, entre les rues Stephanie, Monroe et Dignaud, dont 20 lots mesurent 30 pieds de face par 150 pieds de profondeur, quatre autres mesurant 30 pieds sur 150 pieds de profondeur. Conditions 1|3 comptant et 1 balance à 6 et 12 mois.

12o 7 Portions de terrains à Hurstville, divisés en 92 lots, Nos. 1 5, 106, 108, 110, 120 et 121 mesurant 300 pieds chacun sur la rue Nashville, bornée par Bloomingdale No. 122 et de ferme [illegible]. Conditions—1|3 comptant, 1|3 le 27 mars 1839 et 1|3 le 27 mars 1840.

13o La moitié indivise de 4 lots de l'îlet 34 du faubourg [illegible]. Conditions—1|3 comptant et le reste à 6 mois.

14o A [illegible] Lots la rivière Amite, 8 îlets Nos. 97, 102, 103, 104, 105, 106, 107 et 113.

15o A Lewisburg, partie des Nos. 1 et 2 faisant face au lac et sur le plan original, mesurant 1066 pieds le face sur l'avenue [illegible], sur 180 pieds de face, et le No. 16 de ce plan, mesurant 30 pieds sur le lac sur 1310 pieds de profondeur.

16o 2 Lots à Mandeville, Nos. 19 et 20 de l'îlet 43, mesurant chacun 60 pieds sur le cours Marigny, sur 190 pieds de profondeur près du lac.

17o Un lot de terrain à la Passe Christiane, mesurant un demi-arpent sur le golfe du Mexique, sur environ 1295 pieds de profondeur, marqué N sur le plan original par Zimpel.

18o 5 Lots de terrain à la Passe Christiane, marqués Nos 3, 4 et 5 du plan par [illegible], mesurant chacun 1|2 arpent sur le golfe sur une profondeur de 24 ou 25 arpens.

19o 2 lots de terrain à l'ouest de Biloxi No. 29 du plan [illegible], mesurant chacun 1|2 arpent sur 9 arp. de profondeur plus ou moins.

20o 3 lots à la Passe Christiane no. 7 et 10 de l'îlet 4 mesurant chacun 53 pieds plus ou moins, sur [illegible] de profondeur. Conditions [illegible], comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois.

Conditions—Les titres des terrains de la Passe Christiane et de l'ouest de Biloxi, ne sont pas encore garantis, [illegible] les conditions [illegible] l'adjudication, dans les 15 jours, la propriété sera revendue à ses risques, après 3 publications dans un journal.

Les actes de vente seront passés par devant V. Fouchet, notaire public.

14 jan—16, 22 et 23 janvier 2, 8, 14 et 16 février.

CHAUX—1000 barils chaux de Thomaston, en débarquement du brick [illegible], à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 22, rue Bienville.

SEL—30,000 boisseaux sel des îles Turques, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 22, rue Bienville.

BRIQUES—30,000 briques de Boston et Baltimore, de bonne qualité, à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 22, rue Bienville.

CAFÉ—250 sacs café prime, de St. Domingue, en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 22, rue Bienville.

RIZ [illegible], en débarquement et à vendre par G. BEDFORD, 14 jan 22, rue Bienville.

PLATRE DE PARIS—250 barils Platre de Paris, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par G. BEDFORD, 14 jan 22, rue Bienville.

J. B. FIELD, offre à vendre, au No 43, de la rue Bienville,
1500 caisses blanc de baleine
1000 do savon marque de Winchester, Raymond & Fay
600 do thé impérial et poudre à canon, en boîtes de 6 et 12 livres
500 do thé Young Hyson en boîtes de 6 et 12 liv.
100 do do noir do de 2 liv.
100 do do Young Hyson en grandes boîtes
50 do do Pouchong do do
100 do de moutarde de Londres,
100 serons Indigo de Caracas,
300 boîtes fromage de Goshen,
[illegible]
25 barils saleratus,
25 barils [illegible] blanc de céruse,
100 do peinture verte,
15 boîtes chrome vert,
100 barils peinture noire,
100 do brun d'Espagne,
10 do rouge de Venise,
3000 gallons huile pressée en hiver,
2000 do do do d'automne,
1000 do de baleine raffinée,
700 do [illegible] pressée en été,
100 barils huile pour tanneurs,
50 do [illegible] thérébentine,
30 boucauts [illegible]
50 do do pour trait,
Vitres, &c. &c. 11 jan

CAFÉ DE JAVA—75 sacs beau et vieux Café de Java, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier

COLLÈGE DE VERSAILLES—Le manque de bois ayant apporté du retard dans nos travaux, nous nous voyons obligés de différer l'ouverture du Collège, [illegible] 13 jan—3

CHARLES O. COLE, peintre de portraits, a transporté son laboratoire au No. 9, rue Royale, dans l'édifice de Mr. Musson, quelques portes après la rue du Canal. 3 jan

RAZOIRS—50 douzaines rasoirs—50 douzaines de Wade et Butcher d'importation directe, venant d'être reçus et à vendre à bon marché, par POLLARD & GREEN, 8 jan 39, rue de Chartres.

VIN DE MADÈRE—10 demi pièces Vin de Madère, en magasin, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 14 jan 63, rue Gravier.

SEL—2,400 sacs Sel Liverpool gros & fin, arrivé en bon ordre, à vendre à des prix réduits. [illegible] prend sur la Levée, s'adresser à ALEX. PARK, 14 jan 83, rue de la Commune.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR GUINAULT & DELAROUE.

[illegible]

PAR P. A. [illegible]

VENTE DE BESTIAUX

JEUDI prochain, 17 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

[illegible] VACHES, [illegible]

2 CHEVAUX propres [illegible] dont l'un est âgé de 5 ans et l'autre de 6 ans.

Conditions comptant pour [illegible] au dessous de $100 et en un billet endossé à la satisfaction du vendeur, avec intérêts, pour au dessus de $100. 15j—3

PAR P. E. TRICOU

Successeur de Joseph [illegible]

LUNDI 18 février 1839, à midi, en vertu d'un décret rendu par la Cour de Prévôt [illegible] pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera offert en vente publique à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, [illegible] dépendant de la succession de feu Joseph [illegible].

Une propriété située au faubourg Ste. Marie et comprise entre les rues Perdido, [illegible] Poydras et Carondelet; divisée en cinq lots d'après un plan [illegible] par J. Pilié [illegible] 19 janvier 1839. Lots [illegible] désignés au plan par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 [illegible]

Le No. 2 ayant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur.

Le No 3 et 4 ayant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur.

Le No 5, ayant 27 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue [illegible]

Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 24 mois [illegible]

Les actes [illegible] devant Charles Boudousquié notaire public. 16 jan

PAR J. B. BLACHE

Sera vendu vendredi, 18 du courant, à 10 heures du matin, no. 70, rue Royale, entre les rues Conti et Bienville, une quantité de meubles [illegible] beau piano [illegible] Conditions à la vente. 16 jan

PAR T. MOSSY & GARDEL

No. 56 rue Toulouse.

Vente par cause.

VENDREDI, 18 du courant, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, 60 colis de marchandises anglaises, venant de débarquer et consistant en partie de [illegible] Conditions à la vente. 16 jan

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS

EN vertu d'une résolution du conseil de la Première Municipalité, [illegible] à la Bourse de Cité, il sera procédé à la vente des propriétés ci-après désignées, savoir:

1o. Les terrains Nos. 1, 2, 3, 5, 6, [illegible] faisant partie des anciennes prisons.

2o. L'îlet No. 53, borné par les rues St-Philippe, Tremé, Orléans et Marais.

3o L'îlet No. 75, borné par les rues Ste-Anne, Claiborne, Dumaine et Derbigny.

4o. L'îlet No. 76, borné par les rues d'Orléans, Claiborne, Ste-Anne et Derbigny.

5o. Une partie de la propriété acquise de Mr. J. Magné.

6o. Un lot de terre situé rue Dauphine, [illegible] propriété de Mr. T. Urquhart.

7o. La propriété acquise de Mr. Mc Donogh, sur laquelle [illegible]

Conditions—Un dixième comptant, un dixième à six [illegible] et la balance à un, deux et trois ans, [illegible] jusqu'à parfait paiement.

Le 15 Janvier 1839.

16j G. GENOIS, maire.

[illegible]

Vente de hardes anglaises [illegible]

[illegible] samedi prochain, 19 courant, [illegible]

178 balles [illegible]
30 surtouts do do [illegible]
18 manteaux [illegible]
10 manteaux [illegible]
50 paires [illegible]
75 do do [illegible]
20 do do [illegible]
20 do do [illegible]
200 vestes [illegible]
25 dd velours [illegible]

Conditions—Au dessous de $300, comptant, [illegible] 15 jan

PAR GUINAULT & DELAROUE

Bureau No. 13 rue St. Louis.

JEUDI [illegible] 17 du courant, à la Bourse de Cité, à midi précis, La négresse JANE, âgée de 14 ans, [illegible] Conditions, comptant. [illegible] 15 jan—3

PAR GUINAULT & DELAROUE

Bureau No. 18 rue St-Louis.

[illegible] 17 du courant à midi précis, à la Bourse de Cité. Le nègre [illegible], âgé de 30 ans, [illegible]

PAR M. BARNETT [illegible]

LUNDI [illegible] 17 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis. Un lot de terre, situé au faubourg Washington, [illegible]

AUSSI.—La négresse ESTHER, âgée de 28 ans, [illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

[illegible] 17 courant, au No. 7, [illegible] à dix heures A. M. Un envoi de hardes assorti, consistant en pantalons, vestes, [illegible]

THÉ—50 caisses thé poudre à canon, 50 caisses de impérial, 75 caisses de Young-Hyson, à vendre par J. R. BAILEY, 14 jan 14, rue Bienville.

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES, d'après la Nouvelle Méthode, par le docteur J. TOUSSAINT, médecin de la faculté de Paris, ex-interne des hôpitaux vénériens, élève de M. Ricord.

Ce docteur, déjà connu par de nombreux succès, continue à donner ses soins aux personnes affectées de maladies vénériennes; [illegible]

Le docteur J. Toussaint, donne des consultations tous les jours de 10 à 1 heure, et de 5 à 7 heures, rue d'Orléans, 67, entre Bourbon et Dauphine. 4 jan

MARCHANDISES sèches, linge fait et genièvre—Les soussignés ont à vendre en magasin:
300 balles toiles diverses, 60 balles coton de Lowell assortis, 10 balles drils, 10 balles flanelle assortie.
50 balles drap à nègres assortis, 20 caisses indiennes françaises et anglaises, 4 caisses [illegible]
4 caisses mouchoirs divers, 50 balles [illegible], [illegible] caisses genièvre de Hollande [illegible]
60 caisses huile de baleine de diverses qualités.
700 caisses chandelles blanc de baleine de diverses qualités.
200 caisses chandelles de suif, 100 caisses savon de diverses qualités. 300 caisses morue.
20 caisses chocolat espagnol. 200 caisses tabac.
65 caisses thé Hyson, vin de Madère et de Sicile et pipes et quarts [illegible]
150 caisses clous de Boston assortis, 75 caisses [illegible], 150 caisses [illegible] &c.
50 caisses souliers [illegible] de toutes grandeurs, 50 caisses pantoufles [illegible]
150 caisses linge fait, en tout genre, 40 caisses de [illegible]
[illegible]
10 jan ISAAC BRIDGE & Co.

## FEUILLETON.

### BAL DE SOCIÉTÉ.

Celui-là qui n'a pas assisté au bal de mercredi dernier, celui-là, dis-je, n'a qu'un moyen de s'en consoler, c'est d'assister à celui d'aujourd'hui qui sera peut-être aussi brillant, aussi magnifique que le dernier, mais qui ne le sera pas davantage, la chose est impossible. L'homme qui n'a point vu un bal de société n'a rien vu. Le philosophe le plus austère qui se trouverait soudainement transporté dans cette atmosphère enivrante sentirait bientôt un vertige inconnu s'emparer de tout son être. La neige de son cœur se fondrait sous les humides rayons partis de mille prunelles, comme la glace se fond aux premiers rayons du soleil. Alors peut-être il regretterait ses jeunes années perdues en des études stériles pour le bonheur, et peut-être que, rentrant chez lui, le cœur bouleversé, l'âme à l'envers, l'imagination toute pleine de riants fantômes, il s'écrierait: " décidément l'homme qui ne sait point valser est incomplet! On a raisonné à perte de vue sur le bonheur: Platon l'a placé dans le calme des passions, Epicure dans l'amour de la créature, St. Bernard dans l'amour du créateur, Voltaire, son lieutenant général Diderot et les auteurs de l'encyclopédie, dans le triomphe de la raison humaine, pauvre raison! Faust dans la science, Don Juan dans l'exaltation de la chair, [illegible] dans la solution d'un problème et M. de Cussy dans un dîner cuit à point. Tous ces gens étaient fous sur ce point! Le bonheur c'est la valse! La vérité c'est le galop! La souveraine raison c'est la contredanse! Et il n'y a de juste au monde qu'un orchestre qui ne joue pas faux. Vestris avait tant gagné il disait qu'il n'y avait que deux hommes dans le dix-huitième siècle: Frédéric d'abord puis Voltaire. Il n'y en a qu'un et c'est Vestris. La danse fait tourner plus de têtes en bonheur que toutes les doctrines du monde ne parviennent en faire tourner en cent ans. [illegible] les encyclopédistes et vive la valse! [illegible]

[illegible]

telle danseuse, mais là, où dans leur sang froid de juge de camp, elles condamnaient des parures défectueuses, je ne voyais moi que celles qui portaient ces parures; là où elles n'apercevaient que la coiffure je n'apercevais que le front, et à tout prendre mieux vaut encore une femme qui sauve une toilette, qu'une toilette qui sauve une femme.

Le rose et le blanc dominaient dans l'ensemble des parures. Nous avons remarqué pourtant quelques robes en mousseline-blanche de fort bon goût. Les couronnes sont plus rares cette année que l'année dernière. Une Dame, remarquable par sa beauté, portait néanmoins une couronne de roses qui lui allait à ravir. [illegible] prochain article [illegible] les modes nouvelles de la saison. Un sujet aussi sérieux ne veut point être traité à la légère. J'ai besoin de me recueillir et de consulter les lumières spéciales d'autorités plus compétentes en la matière, que la mienne qui n'est point complète du tout.

Le plaisir est à l'ordre du jour. Outre les bals de société on a donné déjà plusieurs soirées particulières. [illegible] Ce qui manque à la jeunesse de la Nouvelle-Orléans ce sont les lieux de réunion bien choisis. La société des femmes est un immense levier. Aujourd'hui que l'on ne trouve plus Dieu, hélas! la crainte des femmes est le frein le plus salutaire que l'on puisse imposer aux passions mauvaises. Il n'est point douteux que de deux jeunes hommes également bien doués sous le rapport de l'intelligence, celui qui aura vécu dans le monde que les femmes habitent, conservera toujours sur le second un avantage incontestable. La science des livres et même celle de la vie, ne donnent guère aux hommes que des opinions générales sur l'ensemble de la société. Ce n'est que dans l'intimité des femmes qu'on peut en apprendre les détails. [illegible]

[illegible]

joint l'élégance des manières, mais l'élégance des mœurs, qui est bien autrement importante, [illegible] pour le plaisir [illegible] encore pour le bonheur. Le contact des femmes bien nées est un préservatif souverain contre certaines souillures de l'esprit; s'il ne nous rend pas précisément plus vertueux, il nous rend du moins meilleurs; s'il n'élève point l'intelligence, il ennoblit le cœur, et il ne suffit pas à écouter le germe des passions, il donne l'horreur de tout ce qui est bas et vil.

C'est ma conviction bien intime: augmenter, à la Nouvelle Orléans, les centres de réunion, c'est travailler à sa prospérité, d'une manière indirecte mais doute [illegible]. En Europe, et particulièrement en France, depuis que les dieux s'en vont, depuis que la foi, cette source inépuisable des grandes pensées et des grandes actions a fait place, non point à l'incrédulité, car l'incrédulité n'est qu'une fanfaronnade, mais au doute, le culte des femmes est resté seul debout sur les ruines des cultes détruits, et seul il a suffi à maintenir l'ancien continent au rang qu'il occupe depuis des siècles. [illegible]

[illegible]

c'est-à-dire, l'habitude de la société rectifie singulièrement ce qu'il y a de [illegible]

Les bals de société masqués ont déjà commencé et ils [illegible] appelés au même succès que les bals de société parés. [illegible]

THÉATRE—COSIMO.

Je suis en retard avec le théâtre, tellement en retard que je n'ai pas revendu sur certaines représentations qui [illegible]

[illegible]

Il est vrai d'ajouter, que depuis cette [illegible]

[illegible]

*Cosimo* est *léger*, et c'est là le plus bel éloge qu'on puisse en faire. Le sujet est *léger* lui-même, et dans toute œuvre dramatique, l'artiste ne doit jamais s'écarter des exigences de la scène. La prière de *Moïse* et la *Romance du Saule*, seraient fort mal placées ce nous semble, dans un opéra bouffe, et M. Prévost a, dans plusieurs scènes, atteint une perfection très rare en ce genre de style. Romini, le seul grand maître en musique bouffe, aurait certainement applaudi au grand trio du premier acte et au joli duo du second acte.

L'exécution n'a pas toujours été irréprochable, cependant l'orchestre a montré beaucoup de zèle et l'ouverture a produit un bon effet. Elle est bien instrumentée et les motifs *légers* et gracieux qu'elle renferme disposent favorablement les auditeurs à la représentation.

L'air qui suit l'introduction a été chanté avec beaucoup d'adresse et de talent par Heyman. Bailly a besoin d'étudier encore son rôle pour le jouer à son aise et plier sa méthode de chant à ce genre de musique auquel il est un peu étranger. [illegible]

Au commencement du deuxième acte le public a encore été obligé de faire un de ces efforts d'indulgence, [illegible]

[illegible]

faire une gamme descendante lorsque la voix n'est pas mieux assise. Quand à Mlle Calvé c'est une charmante Dugazon sans doute: elle a chanté ses rôles d'une manière irréprochable, mais en somme nous aurions préféré ne pas la voir sortir de son cercle. Sans doute encore le rôle de Mde Bamberger n'était point écrit pour ses moyens, mais le même comme dans le monde, il faut savoir [illegible]

En résumé, la représentation de *Cosimo* a été pour M. Prévost un triomphe véritable, [illegible]

L'arrivée des Ravel a produit son effet, [illegible]

L'AMOUR E[illegible]CEAN.

Il y a environ un mois, les journaux de l'[illegible], et les feuilles de la Nouvelle-Orléans, annoncèrent la perte d'un navire expédié par un des principaux [illegible] des Etats-Unis.

[illegible]

tiennes font jeunes [illegible]

[illegible]

Bateau à
(*La continuer*.)

[illegible]

POÉSIE.

[illegible]

A [illegible] c'est là que [illegible]

[illegible]

Les rives de l'Arno, les chansons de Florence,
Le relief du passé qui ne vit qu'en souvenir,
Et puis ton ciel si beau, plus beau que l'espérance,
Mon poète, voilà ce qui te fait pleurer!

Mais, en faisant brûler l'encens de poésie
Sous un autre soleil et pour un autre autel,
Oh! tu penses toujours, toujours à ta patrie,
Car le cœur avec lui porte toujours son ciel.

[illegible]

Oh! si jamais l'Anglais, de gorille de sa sombre,
[illegible]

[illegible]

Nous sommes heureux d'annoncer au public que M. Lion est de retour dans notre ville. [illegible]

THÉATRE D'ORLÉANS.

Jeudi, 17 Janvier.

Cinquième et avant-dernière Représentation de

LA FAMILLE RAVEL,

Au Bénéfice de PETIT-AMOUR.

Pour cette fois seulement

JOCKO, OU LE SINGE DU BRÉSIL,

Mélodrame en deux actes, à grand spectacle.

Mr. Gabriel Ravel remplira le rôle de Jocko.

DANSES ET EXERCICES

[illegible]

[illegible] de Mr. [illegible]ECO et Mme ANGO.

LA [illegible]

Vaudeville en 1 acte.

Le spectacle commencera à 1|4 à 6 heures.